

Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 183 de la *Loi sur les mines*. Conformément aux articles 7 et 7.2 de la *Loi sur les mines*, les renseignements recueillis sur ce formulaire peuvent être utilisés pour maintenir un dossier mis à la disposition du public, comme le décrit l'article 37 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Section 1 : Description et déclaration

Je soussigné(e), _____ (Nom)

de _____ (Ville) dans le/la _____ (Province/Etat)

certifie que les terrains/droits miniers :

Numéro de compte / sous-compte	Description officielle (canton, lot/concession, claim, emplacement)	Droits à rétrocéder	Numéro du bail ou du permis (le cas échéant)	NIP

ne présentent aucun danger pour l'environnement ou pour la santé et la sécurité du public en vertu de la Partie VII de la Loi sur les mines, plus particulièrement et sans restreindre la généralité de ce qui suit :

1. Les puits, montages et chambres donnant accès à la surface ont été bouchés au moyen d'un chapeau en béton armé ancré au soubassement et pouvant supporter une charge uniformément répartie de douze kilopascals et une charge concentrée de cinquante-quatre kilonewtons. Pour empêcher l'accumulation de gaz sous le chapeau, celui-ci est muni d'une bouche d'aération.
2. Les ouvertures de galeries d'écoulement et de descenderies ont été scellées de sorte que personne ne puisse y entrer sans autorisation ou par inadvertance.
3. Les ouvertures de mine donnant accès à la surface qui sont plus dangereuses que la topographie naturelle du secteur ont été stabilisées et protégées de sorte que personne ne puisse y entrer par inadvertance.
4. Les secteurs en surface qui ont été perturbés par l'exploitation ou qui sont susceptibles de l'être ont été stabilisés ou protégés de sorte que personne ne puisse y entrer par inadvertance si les perturbations risquent de mettre en danger le public ou les biens (par exemple, fossés, piles de stockage ou morts-terrains de recouvrement, tas de déblais, etc.).
5. Les bâtiments, lignes de transport d'électricité, pipelines, voies ferrées, pistes d'atterrissage et autres structures ont été démontés et enlevés du lieu ou bien éliminés autrement.
6. Les machines, le matériel et les bassins collecteurs ont été enlevés du lieu ou éliminés autrement.
7. Les couloirs de circulation ont été fermés et la végétation y a été restaurée.
8. Les structures, fondations et dalles en béton ont été enlevées ou recouvertes de morts-terrains, puis la végétation y a été restaurée.
9. Les produits pétroliers, les produits chimiques et les déchets ont été enlevés ou éliminés.
10. Les décharges et autres lieux de gestion des déchets ont été réhabilités.
11. Les réservoirs de retenue des résidus, les amas de roches et de morts-terrains et les dépôts ont été réhabilités ou traités de façon à assurer leur stabilité.
12. Les ouvrages de contrôle, notamment les ouvrages de contrôle des résidus et des eaux, ont été bouchés ou bien stabilisés pour pouvoir supporter les changements statiques ou dynamiques auxquels ils pourraient être assujettis.

13. Les cours d'eau sur le lieu ont été soit remis dans leur cours original, soit réacheminés vers de nouveaux cours qui s'alimenteront eux-mêmes à l'avenir sans entretien et qui sont compatibles avec l'utilisation prévue du terrain.

Ceci est le cas, autant que je sache, après avoir effectué les enquêtes suivantes.

(Par exemple, vérification auprès du Système d'information sur les mines abandonnées de l'Ontario, inspection sur le terrain de la propriété, examen des images aériennes actuelles, etc.)

Section 2 : Reconnaissance

Signature du promoteur

Date (aaaa/mm/jj)

Section 3 : Approbation du ministère

Je soussigné(e), Ministre du Développement du Nord, des Mines, des Richesses Naturelles et des Forêts,

approuve par les présentes la certification ci-dessus.

Nom

Signature

Date (yyyy/mm/dd)

Les questions concernant ce formulaire devraient être posées à la Section des terrains miniers, Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses Naturelles et des Forêts, 3^e étage, 933, chemin du lac Ramsey, Sudbury ON P3E 6B5, par téléphone au numéro sans frais 1-888-415-9845 ou local 705-670-5742, ou par courriel à MLAS.LTAU@ontario.ca.

Faire sciemment une fausse déclaration dans le présent formulaire est une infraction en vertu de la *Loi sur les mines*.